

Je pars content de vous, et c'est pour le redire...
 Qu'à la messe des cieux mon coeur de prêtre aspire !
 Jésus, il est temps de vous voir.

Lui aussi, le petit abbé, tout comme le vénérable prélat de Lille, il aspirait à la messe des cieux. Toute sa vie d'enfant et d'écolier l'y avait disposé et préparé. Et c'est là, sans doute, un bel hommage à déposer sur sa tombe. E.-J. A.

PREDICATION SACREE

Parmi les règles pour la prédication sacrée édictées par la Sacrée Congrégation Consistoriale, le 28 juin 1917, il en est deux que Son Eminence a voulu rappeler à ses prêtres, à savoir :

“ 20. Que les sujets de sermons soient essentiellement de sujets sacrés (Cod. can. 1347). Si l'orateur veut traiter de sujets qui ne sont pas strictement sacrés, bien que convenable à la maison de Dieu, il devra en demander et en obtenir la faculté de l'Ordinaire du lieu; et l'Ordinaire n'accordera jamais cette faculté qu'après mûre considération et seulement après en avoir reconnu la nécessité. Quant aux affaires politiques qu'il soit interdit à tous les prédicateurs compétement et absolument d'en parler dans les églises.

“ 21. Qu'il ne soit permis à personne de prononcer des éloges funèbres sinon du consentement préalable et explicite de l'Ordinaire: celui-ci, avant de donner son consentement, pourra exiger que le manuscrit lui soit communiqué. ”

La Semaine religieuse de Québec, 13 mars 1919.